

"Il est temps d'agir"

Bien que les incertitudes scientifiques planent encore dans le domaine des ondes électromagnétiques, la plupart des travaux concluent en soulignant la nécessité de respecter le principe de précaution maximal.

Il est donc temps d'agir, indique mercredi dans un communiqué la ministre bruxelloise de l'Environnement, Evelyne Huytebroeck.



Evelyne Huytebroeck, Ministre Bruxelloise de l'Environnement,

La ministre indique ainsi que la Région bruxelloise s'est dotée d'une Ordonnance environnementale imposant que la norme de 3 volts/mètre ne soit plus dépassée sur son territoire, ordonnance qui entrera en vigueur en mars 2009.

La norme adoptée par le Fédéral est elle de 20 volts/mètre, rappelle la ministre, qui déplore que "le gouvernement fédéral, et le département de la Santé en particulier, contestent la compétence de la Région bruxelloise en la matière dans le cadre du recours en annulation de l'Ordonnance GSM qu'il a introduit auprès de la Cour constitutionnelle en août dernier. Ce faisant, cette situation nous empêche de progresser dans la mise en application concrète de cette nouvelle Ordonnance". (belga)



Next-up organisation

". . . Il est plus que temps d'agir"

[Explications sur le seuil de 0,6 V/m.](#)

Pétition Internationale BioInitiative EEA



Protégez la santé humaine contre les rayonnements électromagnétiques

